

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2022-08-951

Objet : audition d'automne de piano square Thome le vendredi 23 septembre 2022

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté municipal du 04 février 1975 et les arrêtés le modifiant,
Vu le code de la route,
Considérant la demande présentée par Françoise Bonijol de l'association Ipso Facto afin d'organiser une audition d'automne de piano, square Thome, le vendredi 23 septembre 2022,
Considérant la nécessité de réserver le square Thome,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants ainsi que celle des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : Objet - durée

L'association Ipso-Facto organise une audition d'automne de piano pour les élèves de Françoise Bonijol, square Thome, vendredi 23 septembre 2022, de 15h00 à 21h30.
Possibilité de reporter cette animation au vendredi 30 septembre 2022 en cas d'intempéries.

Article 2 : Réservation

Le square Thome est réservé pour une audition de piano, vendredi 23 septembre ou vendredi 30 septembre 2022, en cas d'intempéries, de 15h00 à 21h30.

Article 3 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 4 : Application

Monsieur le Commandant de Police nationale, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Monsieur le Directeur Général des services et toute personne de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 24 août 2022

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

